



PROCÈS VERBAL BUREAU COMITÉ DIRECTEUR

MARDI 07 OCTOBRE 2025 – PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE

« Les décisions prises lors de cette réunion du comité de direction sont susceptibles d'appel devant la Commission régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la publication ou de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 114 euros. ».

Présents : Jonathan BLONDY (Président), Benjamin HAUTIER (Secrétaire de séance), Mmes Mathilde DELANNES, Pauline GOUBIE, Nathalie LONGUEVILLE, Chrystèle MARJARIE et Natacha VIGIER.
M. Samuel ALLARD, Fabrice BOUDY et Jean-Marc LALET.

SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES CLUBS RÉGIONAUX FUTSAL

À la suite du point financier effectué avec le cabinet HOCHÉ et aux résultats financiers très largement positifs, et dans la volonté de continuer à promouvoir le Futsal et son développement à l'échelle départementale, il est proposé de reconduire la mesure de soutien appliquée en 2024/2025.

Cette volonté vise à accompagner au mieux les deux clubs régionaux de notre Département en participant aux frais d'arbitrage à hauteur de :

- 1 500 € à destination de NEUVIC ST LÉON FUTSAL (R1 Futsal)
- 1 000 € à destination de FUTSAL CLUB FOYEN (R2 Futsal)

La différence de montant s'explique par des déplacements plus lointains géographiquement à l'échelon R1. En cas d'acceptation, les sommes seraient versées directement auprès de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

Il est proposé aux membres du bureau un vote dématérialisée afin de valider la dépense.

Vote :

NEUVIC ST LÉON FUTSAL – Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0

FUTSAL CLUB FOYEN – Pour : 9 / Contre : 0 / Abstention : 0

Samuel ALLARD, licencié au FUTSAL CLUB FOYEN ne participe pas au vote concernant ce club.

Le Président,
Jonathan BLONDY.

Le Secrétaire de séance
Benjamin HAUTIER.